



Edition n°162/janvier-mai 2019

SOMMAIRE

LE MOT DE LA SYNDIQUE	2
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 21 MAI 2019	3
ORDRE DU JOUR.....	3
RECAPITULATIF DES COMPTES DE FONCTIONNEMENTS 2018.....	5
RECAPITULATIF DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2018.....	6
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2018.....	7
LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL	13
LES PROJETS EN COURS	13
INFORMATIONS GENERALES	14
INFORMATION SUR LES DECHETS	14
MEMODECHETS.....	17
LA VIE DE LA COMMUNE	18
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	18
FETE NATIONALE 2019	18
INFORMATIONS AUX TIREURS ASTREINTS AUX TIRS OBLIGATOIRES.....	19
LES NOUVEAUX HABITANTS	19
LES PETITES ANNONCES	20
NETTOYAGES D'ETE.....	20
TERRAIN DE FOOT DES GLIERES - CONCOURS D'IDEES	20
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « FOURMI'Z » - COMMISSION DE GESTION	21
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « FOURMI'Z » - INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2019-2020.....	21
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LE P'TIT BONHEUR » - VACANCES SCOLAIRES.....	21
LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY	22
PANDA CLUB.....	24
ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE	25
BELLUARD FESTIVAL	25
LE LOOPING - ANNONCES	25
INFORMATIONS / BON A SAVOIR.....	26
AVIS AUX DETENTEURS DE PISCINES HORS SOL	26
PROGRAMME BATIMENTS FRIBOURG	26
NID DE GUEPES ET AUTRES PARASITES	27
OFFICE FAMILIAL FRIBOURG - AS'TRAME FRIBOURG.....	27
CHRONIQUE FORESTIERE ANNUELLE	28
GUIDE DU SAVOIR-VIVRE EN FORET "BIENVENUE DANS LES BOIS !"	29
FORETS-SARINE – TRAVERSES DE CHENE MASSIF.....	30
ELECTIONS FEDERALES 2019	30
LUNA ET FILOU.....	31
LE SYSTEME DE MILICE A BESOIN D'UN LARGE DEBAT SUR SES REFORMES.....	32
AGRI VIVA.....	34
CARTE-CULTURE.....	34
CROIX-ROUGE-ROUGE – AIDE AUX PROCHES.....	35
PRIX D'ECRITURE DE LA VILLE DE GRUYERE	36



Le mot de la syndique

Chers concitoyennes et concitoyens,

Cette année Pâques a été chaud et ensoleillé, un beau temps de printemps. Le Concert de Pâques était chaleureux, comme chaque année. Ce week-end de Pâques marque plus nettement le début des soirées en terrasse, des ballades, à pied, vélo, moto ou décapotable... quand bien même cet hiver a été doux, passant « presque » inaperçu à tout niveau.

A l'heure des éclosions de la nature, votre Conseil communal souhaite vous faire partager quelques lectures « orientées » Commune. Lors de la prochaine assemblée communale, vous aurez tout loisir d'en découvrir quelques exemplaires. La lecture... c'est ainsi que l'ouverture se crée, que grâce à elle, les idées germent et éclosent, que les projets peuvent trouver sens ; elle permet à l'esprit, souplesse et adaptations, mais aussi très souvent compréhension d'autres visions. D'ailleurs, les différentes activités de la BRA (Bibliothèque Régionale d'Avry) témoignent de la multiple offre possible grâce à, et autour de la lecture.

Un petit rappel également : les infos communales sont régulièrement mises à jour sur le site internet de la Commune. N'hésitez pas à le consulter !

« Celui qui a le sens du bien collectif ne peut pas rester les bras croisés » (Commune Suisse 03.2019) Comme vous pourrez le constater à la lecture des pages suivantes, votre exécutif est toujours actif, que ce soit par sens de l'intérêt commun, ou par obligation, concernant les tâches imposées par le Canton, la Confédération. Avant qu'elle n'en fasse partie, et réflexion faite, votre Conseil a décidé qu'il était temps de cesser d'en parler, et d'agir : le lancement du processus de fusion avec La Brillaz vous sera également présenté lors de notre assemblée du 21 mai.

Et puisqu'il est de bon ton désormais, d'attribuer une année phare pour de multiples causes, cette année, est l'année du Travail de la milice ! L'article extrait de la revue des Communes suisses publié dans ce bulletin communal, vous fera sûrement voir le principe de la milice un peu différemment. Dans ce cadre, fin août, à l'occasion de son 150ème anniversaire, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers sera d'ailleurs à l'honneur, parce que la milice regroupe un nombre important de tâches, de fonctions, et de domaines d'activité.

Si chacun tient à ce principe de milicien, parce que responsabilisation, engagement, parce que surtout financement à moindre coût, chacun doit également comprendre, que son maintien passe aussi par le respect des auteurs et de leurs tâches. Le respect du travail fourni, ce n'est pas non plus, « je paie des impôts, je fais ce que je veux »...

Mes collègues du Conseil communal, ainsi que l'ensemble des collaborateurs, se joignent à moi, pour souhaiter à chacun d'entre vous, un bel été, plein de pluie la nuit, de soleil le jour, et surtout d'énergie positive pour clore cette deuxième dizaine du 21ème siècle !

A bientôt le plaisir de vous rencontrer,

Dominique Haller Sobritz, syndique



L'assemblée communale du 21 mai 2019

L'assemblée communale est convoquée pour **le mardi 21 mai 2019 à 20h00**, à la petite salle de la halle polyvalente.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 novembre 2018 (il ne sera pas lu, mais peut être consulté durant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Comptes 2018
 - 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Investissements complémentaires 2019
 - 3.1 Raccordement en séparatif
 - 3.2 Déplacement de conduite
 - 3.3 Reprise de la cabane du foot et matériel y relatif
 - 3.4 Réfection de la totalité du sol de la halle polyvalente
4. Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2019-2021
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs
6. Fusion des communes : information
7. Divers

Au terme de l'assemblée, le Conseil communal accueillera les **nouveaux habitants** lors d'un **apéritif**.

Tous les citoyens présents à l'assemblée y sont conviés. Ce sera l'occasion de partager un moment convivial et de faire connaissance avec de nouvelles personnes.





Commentaires sur l'ordre du jour

Point 2 Comptes 2018

Le résultat 2018 s'élève positivement à **71'726.29 CHF**. Les liquidités à court terme se sont améliorées de 34'585.- CHF après un versement de 100'000.- CHF sur un compte bancaire spécial au titre de la réserve pour l'épuration. Ce poste d'ailleurs sera étudié en vue d'une actualisation des coûts facturés après 5 années de recul, selon le règlement 24 septembre 2013. Actualisation qui devrait permettre à terme une réduction des taxes. Au final, la fortune de la Commune s'élève à près d'un million de francs, soit 27 à 28 % du budget annuel.

Cette année encore, pas d'amortissements supplémentaires, puisque la prochaine évaluation des investissements selon le nouveau plan comptable MCH2 les annulera de facto. Ces nouvelles normes comptables pour les Communes sont désormais attendues pour 2021-2022.

Lors de l'Assemblée du 21 mai, une présentation des comptes plus détaillée vous sera commentée.

Le détail des comptes 2018 peut être consulté sur le site internet de la commune. Ils peuvent également être mis à disposition sur papier, après demande préalable à l'administration communale.

Ci-après le récapitulatif.



Récapitulatif des comptes de fonctionnements 2018

RECAPITULATIF DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Comptes Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	362321.65	139'653.75	411 131.00	140 210.00	445 973.10	177 449.00
1 ORDRE PUBLIC	79304.60	28066.25	70 366.00	27 023.00	72 350.90	26 647.65
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1063599.75	222282.60	1 161 091.00	260 517.00	1 103 719.30	261 366.25
3 CULTURE ET LOISIRS	120042.65	36462.75	178 928.00	28 100.00	113 425.25	34 405.65
4 SANTE	259776.95	2433.40	275 081.00	5 000.00	275 716.15	4 069.10
5 AFFAIRES SOCIALES	394866.20	16'601.60	401 411.00	950.00	477 630.05	11 203.50
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	171771.55		177 722.00		200 702.70	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	360569.65	379'639.60	397 235.00	388 235.00	409 070.70	378 260.40
8 ECONOMIE	10360.00	22774.60	13 147.00	300.00	13 579.55	706.20
9 FINANCES ET IMPOTS	323428.50	2'501'752.65	346 466.00	2 574 219.00	402 084.11	2 662 140.48
TOTALISATION	3'196'131.70	3'351'988.10	3 422 676.00	3 424 554.00	3 514 553.81	3 586 260.10
Résultat	155756.40		1 976.00		71 726.29	



Récapitulatif des comptes des investissements 2018

RECAPITULATIF DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2018

Comptes Designation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	55 079.45					
1 ORDRE PUBLIC	12 027.10		184 760.00	166 960.00	11 220.50	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION			160 000.00	28 500.00	88 804.45	11 756.20
3 CULTURE ET LOISIRS			42 000.00		50 310.90	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATION			508 500.00		249 335.15	
7 PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	63 555.65	23 830.10	89 500.00		2 035.55	
9 FINANCES ET IMPOTS	23 830.10	133 682.10			11 756.20	399 706.55
TOTALISATION	157 492.20	157 492.20	984 760.00	195 460.00	411 462.75	411 462.75
Résultat				789 300.00		



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2018



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2018

Au Conseil communal et à la Commission financière de la
Commune de Autigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Autigny, comprenant le bilan et le compte administratif (*compte de fonctionnement et compte des investissements*) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Granges-Paccot, le 25 avril 2019

Fidexpert SA Fribourg,
Granges-Paccot


Stéphane Udry (réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé) Stéphane Guillet (réviseur agréé)

Annexes

Comptes annuels



Point 3 Investissements complémentaires 2019

3.1 Raccordement en séparatif

Cet investissement est dû à la création d'un réseau séparatif pour de nouvelles habitations.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un montant de Fr. 60'000.-, afin d'effectuer ce raccordement.

L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera de 3 % par an, conformément au Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

3.2 Déplacement de conduite

Comme déjà expliqué les années précédentes, le Conseil communal doit pouvoir réagir dans l'urgence afin d'effectuer les réparations nécessaires, en cas de fuite ou autres dégâts.

Ceux-ci représentent souvent des coûts relativement importants et nécessitent donc l'approbation par l'Assemblée communale d'un montant figurant à l'investissement.

De nouveaux déplacements seront prévisibles cette année. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un montant de Fr. 35'000.-, afin de disposer du crédit nécessaire pour procéder à ces différents travaux.

L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera de 3 % par an, conformément au Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

3.3 Reprise de la cabane du foot et matériel y relatif

Le Conseil communal a décidé de reprendre la gestion et l'entretien de la Cabane et du terrain de football.

En attendant un nouveau projet, le Conseil communal va continuer à louer la buvette. Il souhaite toutefois racheter une partie du matériel au FC Autigny-Chénens, effectuer des travaux de peinture et investir dans du matériel pour son entretien.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un montant de Fr. 8'000.-, afin de procéder à la restauration de cette buvette et la reprise du matériel. Ce montant sera financé par la trésorerie.



3.4 Réfection de la totalité du sol de la halle polyvalente

En novembre 2018, un montant de Fr. 35'000.- a été voté pour un revêtement polyvalent pour le sol de la halle.

Le Conseil communal a souhaité obtenir des offres complémentaires afin de refaire le sol de la halle en allant plus en profondeur et en refaisant également le sol de l'entrée et des annexes.

Les travaux débuteront en juillet 2019.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un montant supplémentaire de Fr. 25'000.-, afin de refaire l'entier du sol de la halle.

L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera de 3 % par an, conformément au Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

Point 4 Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2019-2021

Il est nécessaire de nommer pour une nouvelle période de trois ans l'organe de vérification des comptes. La fiduciaire Fidexpert SA Fribourg a procédé à la révision des six derniers exercices.

L'art. 98 de la Loi sur les communes précise que l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

Par conséquent et sur proposition de la Commission financière, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer la fiduciaire Tinguely Consultants SA pour la révision des comptes communaux des années 2019-2021

Point 5 Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs

La loi sur les eaux, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale. Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités hydrographiques cohérentes permettant de gérer à la bonne échelle, l'ensemble des eaux d'une région.

Dans sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil d'Etat a fixé la délimitation des bassins versants, qui compte désormais 15 bassins versants dont le bassin de la Glâne et de la Neirigue.



A cette fin, les délégués de l'Association d'épuration des eaux de la Glâne-Neirigue (AEGN) et de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS) ont décidé de se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes membres dont le territoire est situé dans le bassin versant « de la Glâne et de la Neirigue » sont : Autigny, Billens-Hennens, Chénens, Cottens, Gibloux, La Folliaz, Le Châtelard, Grangettes, Massonnens, Mézières, Romont, Sâles (Gruyère), Siviriez, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens et Vuisternens-devant-Romont.

L'association a pour buts, dans le périmètre du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue :

- l'élaboration et la mise à jour du plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1),
- le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification,
- d'accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations.

Lors de l'assemblée constitutive du 7 février 2019, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts lisibles sur le site internet ou sur demande auprès de l'administration communale, à l'unanimité.

Par conséquent, les Conseillers communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors des assemblées communales, respectivement des conseils généraux de ce printemps.

Point 6 Fusion des communes : information

Suite au tout-ménage adressé aux citoyens mi-avril, des informations complémentaires seront présentées lors de l'assemblée à ce propos.

Point 7 Divers

7.1 Règlement relatif à la Gestion des déchets - Modification

Le Service des communes nous a informé le 4 février 2019, que la législation sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels a été abrogée au 1^{er} janvier 2018. Dès lors, notre Règlement du 27 novembre 2018 (art. 11 al. 3) a été adapté de telle manière que l'ajout suivant figure sur notre Règlement :

- * la législation sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels a été remplacée par la légalisation sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (au 1.7.2018)



7.2 Publication Feuille officielle pour les enquêtes restreintes

Pour optimiser (rationnaliser) les demandes de permis de construire et par souci d'équité pour tous les habitants et propriétaires, le Conseil Communal a décidé de faire publier dans la feuille officielle toutes les demandes de permis de construire en procédure simplifiée, comme pour les procédures ordinaires, ceci à partir du 22 mai 2019, après l'assemblée communale.

Les propriétaires des parcelles voisines ne seront plus avertis personnellement. Toutefois, toutes les mises à l'enquêtes ordinaires et restreintes seront affichées au pilier public, ainsi que sur le site internet de la Commune. Le coût de publication dans la feuille officielle sera à la charge du requérant.

7.3 Permis de construire – Application FRIAC

Le canton va mettre en place dans le courant de l'année l'application FRIAC (Fribourg – Autorisation de construire) qui permettra une gestion électronique des procédures de demandes de permis de construire préalables, ordinaires et simplifiées. Cette application est déjà utilisée dans certaines communes du canton qui l'ont testée durant les derniers mois.

Jusqu'à aujourd'hui, ces demandes de permis de construire étaient remplies sur des formulaires et au minimum 5 dossiers papier devaient être fournis à l'administration communale. Avec FRIAC, tous les dossiers devront être déposés puis traités de manière électronique et tous les acteurs de la procédure, requérants, mandataires, géomètres, communes, services cantonaux et préfectures utiliseront la nouvelle application. Ce qui permettra notamment d'optimiser la durée de traitement des dossiers, d'améliorer leur qualité ou encore de renforcer la transparence et la traçabilité des processus.

FRIAC permettra également aux requérants et mandataires de suivre l'avancée du dossier en temps réel par une consultation en ligne et de recevoir des notifications par messagerie électronique. Les dossiers seront traités sur cette application jusqu'à l'obtention du permis d'occuper.

Pour déposer un permis de construire, les requérants et les mandataires passeront par la page www.fr.ch/friac. Ils devront créer un compte et remplir un questionnaire en ligne. Il n'y aura plus de délai postal et le dossier pourra ensuite être traité en parallèle par tous les services concernés. Les demandes ordinaires seront toujours traitées par les préfectures et les demandes simplifiées par les communes.

Une helpline et une foire aux questions sont mis en place par le canton en tant que dispositif d'aide. Un soutien de la commune, subsidiairement du SeCA, peut aussi être demandé. Y compris pour la saisie du dossier, pour ceux qui n'ont pas les connaissances ou le matériel nécessaire. Mais ces derniers services sont soumis à émoluments.

A noter que le papier ne disparaîtra pas complètement, du moins pas encore. Car la reconnaissance juridique des signatures électroniques n'a pas encore été obtenue. D'ici là, quelques dossiers en version papier et signés seront encore nécessaires.

Ce changement devrait entrer en vigueur en juin 2019. Mais pendant un délai de 1 à 2 mois, les dossiers papier seront encore acceptés. Une information sera publiée dans la presse par le canton pour annoncer le changement et la date effective. Des informations complémentaires seront publiées dans le prochain bulletin communal.



Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal a, entre autres, ...

décidé

- ❖ de publier les enquêtes restreintes dans la feuille officielle et sur le site internet de la Commune ;
- ❖ de conclure un nouveau contrat de fourniture d'eau potable avec la Commune de Chénens ;
- ❖ de reprendre la gestion et l'entretien de la Cabane et du terrain de football ; (cf. page 20 – Terrain de foot des Glières – Concours d'idées)
- ❖ de devenir partenaire auprès de Caritas pour la diffusion de leur CarteCulture ;

pris acte

- ❖ de l'approbation du PIEP du 8 novembre 2018, par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Il avait été mis en consultation du 7 décembre au 23 janvier 2019. Le PIEP est dès lors entrée en vigueur le 25 février 2019.

- ❖ de l'approbation du PAL.

Enfin, après plusieurs années de travail, notre « Plan d'aménagement local » a été approuvé par la DAEC. Le plan est entré en vigueur le 12 décembre 2018.

Notre commune reste un village avec un petit potentiel de zones constructibles. Pas de grands quartiers en perspective. Au plan directeur, les surfaces constructibles situées en surface d'assèchement ont toutes été supprimées. Vous pouvez trouver le plan approuvé sur le site internet.

- ❖ de la mise en service de la nouvelle application FRIAC.

Les projets en cours

Réfection du sol de la halle polyvalente

Les travaux débuteront en juillet 2019. D'autres informations vous parviendront cet automne sur l'avancement de ce projet.



Informations générales

Information sur les déchets

DECHETS MENAGERS

1. Les déchets ménagers doivent **TOUJOURS être mis dans un contenant fermé** et déposés dans le compacteur qui sera actionné grâce à la carte magnétique.
2. Pour éviter que le compacteur se bloque, **insérer au maximum** dans le compacteur :
 - ❖ 3 sacs de 35 litres
 - ❖ 2 sacs de 60 litres
 - ❖ **1 sac de 110 litres**
3. En cas de panne du compacteur, se référer aux indications sur le compacteur et contacter si nécessaire les numéros d'urgence affichés sur le compacteur.

Merci de respecter ces consignes, afin d'éviter toutes déficiences de l'appareil et interventions.

Nous vous rappelons que toute contravention au règlement communal est passible d'une amende de 50 CHF à 1'000 CHF selon la gravité du cas (cf. art. 28 du Règlement du 27.11.2018)

En cas de perte, la nouvelle carte coûtera 20 CHF.



PAMPERS

Un container spécifique est à disposition devant la déchetterie **qui vous permet de les éliminer GRATUITEMENT.**

Les couches culottes doivent impérativement être insérées dans des sacs transparents SOLIDES et FERMÉS.



Important : Afin de continuer à pouvoir bénéficier d'un apport **gratuit et en tout temps** des sacs pampers, nous vous prions de respecter les consignes susmentionnées, faute de quoi la Commune se verra le droit de changer le système d'élimination des sacs pampers.

*Vous n'aimez pas mettre les mains dedans ?
les employés communaux pour la déchetterie non plus !*

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



COMPACTEUR

Horaires d'ouverture :

Le compacteur est ouvert tous les jours de 6h00 à 21h00

DÉCHETTERIE

Déchets récoltés : Papier, carton, verre, PET, huiles usagées, piles, néons, capsules Nespresso, sagex, appareils électriques et électroniques, peinture et solvants (max 10 kg), ...

Horaires d'ouverture :

Mardi de 17h00 à 18h30 et samedi de 9h30 à 12h00

DÉPÔT DE BRANCHES

Uniquement les branches.

Pas de bois de démolition, ni d'éléments étrangers, ou autres déchets ménagers.

Ils sont à déposer à l'adresse suivante :

Lieu de dépôt	Horaires d'ouverture :
M. Christophe Cudré-Mauroux Ch. des Esserts 9	Lundi au samedi : 08h00-19h00 Dimanche et jours fériés : dépôt non autorisé

DÉPÔT DE GAZON

Exclusivement : Gazon - herbe - déchets de jardin - feuilles – fleurs - déchets compostables *sans contenants*.

Ils sont à déposer à l'adresse suivante :

Lieu de dépôt	Horaires d'ouverture :
M. Christophe Cudré-Mauroux Ch. des Esserts 9	Lundi au samedi : 08h00-19h00 Dimanche et jours fériés : dépôt non autorisé

DÉCHETS INERTES

Une benne est à votre disposition *pour de petites quantités* à la déchetterie.



RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE

Nous vous rappelons les prochaines dates de récolte

Lieu de dépôt	Horaires d'ouverture :
M. Christophe Cudré-Mauroux Ch. des Esserts 9	Vendredi 24 mai 2019 : 17h00-19h00 Samedi 25 mai 2019 : 9h00-11h00 Vendredi 20 septembre 2019 : 17h00-19h00 Samedi 21 septembre 2019 : 9h00-11h00
La déchetterie est également ouverte de 9h30 à 12h00 durant ces matinées.	

Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Il s'agit de :

- **meublement :**
tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols...
- **appareils sanitaires :**
radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...
- **objets divers :**
vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes...) ;
- les déchets industriels, commerciaux, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : pneumatiques, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

Les caractéristiques maximales des objets sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m³
- poids maximal : 100 kg



Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats :

- j'en profite pour *rapporter au(x) magasin(s)*, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc. ;
- je choisis les objets et denrées *en fonction de leur bilan écologique* (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, ...) ;
- autant que possible, *je laisse sur place les emballages* de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIERE

A l'achat de certains articles, je paie une taxe anticipée de recyclage (TAR) comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc).

La taxe annuelle « Déchets » que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

MémoDéchets

INFORMATION

Le MEMODéchets est un support d'information sur les déchets pour informer les citoyens. Il contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets, aux différents points de récupération, en passant par les horaires d'ouvertures de la déchetterie.

Le MEMODéchets se présente sous trois formes :

- une version papier
- une application smartphone,
- un site internet (www.memodechets.ch)

Interactifs, les deux outils informatiques s'articulent autour d'une même base de données géolocalisées.

APPLICATION SMARTPHONE /TABLETTE



L'application smartphone et tablette MEMODéchets permet un accès instantané et en tout temps aux informations sur la gestion des déchets.



La vie de la commune

Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée :

le vendredi **31 mai 2019** **Pont de l'Ascension**
le vendredi **21 juin 2019** **Pont de la Fête-Dieu**

ainsi que pour les vacances estivales du



26 juillet 2019 dès 11 heures
au 18 août 2019 inclus

En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à commune@autigny.ch. Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

Fête nationale 2019

La Fête nationale 2019 aura lieu, selon le tournus habituel,

le jeudi 1^{er} août 2019, à Chénens.

Le programme détaillé de la soirée vous parviendra, en temps voulu, par tout-ménage.





Informations aux tireurs astreints aux tirs obligatoires

Selon la loi sur l'Armée et l'Ordonnance sur les tirs hors du service, chaque commune doit posséder ou faire l'acquisition d'une ligne de tir. Les communes qui ne possèdent pas d'installations de tir doivent s'associer à une autre commune. Afin de satisfaire à ces exigences légales, le Conseil communal a passé, en 2017, une convention avec la Commune de Gibloux.

Le tir obligatoire devant être accompli auprès d'une société de tir reconnue, la société de tir d'Autigny-Chénens accueillera les tireurs d'Autigny

au stand de **Vuisternens-en-Ogoz** aux dates suivantes :

16 mai 2019	de 18.30 à 20.00 heures
22 août 2019	de 18.30 à 20.00 heures
24 août 2019	de 13.30 à 15.30 heures



Chaque tireur astreint devra se rendre sur place avec ses livrets de service et de tirs.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous référer à l'affiche, consultable au pilier public, ou sur le site du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) : www.fr.ch/sppam/fr/pub/tir_obligatoires.htm.

Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- M. Alarcon Angelo
- Mme Chap Mélissa et ses enfants Hugo et Leny
- M. Marcelin Alexandre
- Mme Jakob Antonella et M. Hilpertshauser Michel
- Mme Emery Christelle et ses enfants Léa, Zoé et Jack
- M. Marmonier Alexis
- M. Stocker Pascal
- Mme et M. Stanisavljevic Suzana et Zoran
- Mme Perriard Aurélie et M. Lopes Andrade Tiago
- M. Scherz Stephan
- Mme Pînzaru Doina et M. Siiartau Roland, et leur fils Matt
- M. Friesen Thomas
- Mme Mauron Laetitia
- Mme dos Santos Vânia et M. Fabio Leitão
- Mme Sophie Nicolet et son fils Alec
- Mme et M. Laurie et Tristan Werner, et leurs enfants Elio et Bastien
- M. Guillaume Mollard
- Mme et M. Petra et Daniel Gonzalez et leurs filles Natascha et Cassandra

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus amplement connaissance.



Les petites annonces

Nettoyages d'été



Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 14 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.

Vu les travaux prévus dans la halle, les nettoyages se dérouleront cette année du **19 au 23 août 2019 (+ éventuellement du 26 au 28 août)**

Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **27 mai 2019**, au 026.477.16.25, ou par courriel, à l'adresse commune@autigny.ch.



Terrain de foot des Glières - Concours d'idées

Suite à une restructuration au sein du Football Club Chénens -Autigny, le Club a décidé de laisser le site d'Autigny, pour concentrer ses investissements sur le terrain de Chénens. Propriétaire du fonds, la commune d'Autigny reprend donc la gestion de la cabane et du terrain.

Un terrain de foot n'étant plus nécessaire à Autigny, le Conseil communal a décidé de faire appel à la population afin de lancer un concours d'idées sur l'utilisation de cette place. Les critères obligatoires sont :

- 🔗 pouvoir utiliser la place pour des manifestations publiques ;
- 🔗 maintien de la cabane pouvant être louée pour des manifestations privées ;
- 🔗 promouvoir un espace convivial pour les citoyens.

Laisser vos idées germer, chacune d'entre elles peut être LA bonne idée. Votre Conseil communal saura s'en inspirer à bon escient pour la décision finale.

Les projets sont à déposer par email ou courrier à l'administration communale, jusqu'au **7 juillet 2019**.





Accueil extrascolaire « Fourmi'z » - Commission de gestion



Pour la rentrée scolaire 2019-2020, suite à la démission de Mmes Catherine Bays et Claire-Lyse Pasquier, le comité de gestion est à la recherche de deux nouveaux membres.

Le comité de gestion est composé d'un conseiller communal des communes d'Autigny et de Chénens, de la responsable de l'AES, Mme Weber et de 3 membres, parents d'enfants fréquentant l'AES.

Cette fonction n'est pas du tout chronophage, 2 réunions annuelles suffisent et l'ambiance y est détendue !

Merci de nous annoncer votre intérêt **jusqu'au 17 mai 2019**, à l'adresse commune@autigny.ch ou par téléphone au 026.477.16.25.

Pour tous renseignements contactez Mme Weber, Mme Landolt Läubli 079 463 49 16 ou Mme Charrier 076 426 18 17

Accueil extrascolaire « Fourmi'z » - inscription pour la rentrée 2019-2020

Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2019-2020 sont ouvertes jusqu'au **15 juin 2019**.

Ensuite, celles-ci seront acceptées selon les disponibilités d'accueil.



Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES, doit être effectuée ou renouvelée pour chaque année scolaire. Les **formulaire d'inscription** sont à disposition sur le site internet de la commune. Les plages horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

Accueil extrascolaire « le P'tit Bonheur » - vacances scolaires

L'accueil extra-scolaire le P'tit Bonheur Neyruz est dorénavant ouvert pendant les vacances scolaires.

Le comité de l'Association du P'tit Bonheur a décidé de proposer cette offre aux communes des alentours.



Le formulaire d'inscription peut être téléchargé dans la rubrique «Accueil extrascolaire»

<https://leptitbonheur.ch/accueil-extra-scolaire>



La Bibliothèque régionale d'Avry

La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Depuis peu, suivez-nous sur Facebook !

Quand ?

Mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h
mercredi 15h – 19h30
samedi 9h – 12h

vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de **22'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne... et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



Grainothèque

Semences de fleurs, de fruits et de légumes... à partager :
Prendre, déposer ou échanger librement les graines qui vous plaisent...

Proposée par le groupe E'CO – groupe de jeunes du CO actifs pour la protection de l'environnement



Large Vision

Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

Et... pour s'arrêter un instant, un petit coin " **Pause-café** "!





A VOS AGENDAS ...

Tu as entre 8 et 13 ans.
Tu aimes... questionner, réfléchir, débattre, écouter, apprendre, argumenter, t'émerveiller...

L'atelier PHILO C'EST POUR TOI !

Où ? A la Bibliothèque régionale d'Avry
Quand ? Le dernier mercredi de chaque mois de 14h à 15h
Prochaines rencontres 29 mai – 26 juin
Comment ? Sans inscription et gratuit

Animé par Madame Eve Jones, sur des thèmes comme
la vie – le courage – le bonheur – la peur – l'injustice...

Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h**
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h**
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

Horaire Etat 2019

Samedi 9h – 12h
Mercredi 15h – 19h30

Fermeture annuelle
du 29 juillet au 19 août 2019

dès le 20 août : reprise de l'horaire habituel



Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
http://bra.avry.ch

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran



Panda Club



PANDA CLUB FRIBOURG PROGRAMME DES SORTIES PRINTEMPS/ÉTÉ 2019

Activités pour enfants entre 6 et 12 ans

16 MARS 14H - 16H30

JARDINONS !

Aimes-tu jardiner ? Tu prépareras de jolis pots dans lesquels tu planteras des légumes et des fruits que tu pourras voir pousser, récolter et manger, au fil des saisons.

Lieu : Grangeneuve
Age : 6 à 12 ans
Délai d'inscription : 9 mars
Prix : 10 CHF

13 AVRIL 13h30-16h30

MAIS QUI A REMPLACÉ LE LAPIN DE PÂQUES ?

Cette année, ce n'est pas le lapin de Pâques qui amènera les œufs... Mais qui alors ? Aide-nous à le découvrir lors de cette chasse aux œufs un peu spéciale.

Lieu : Jardin botanique, Fribourg
Age : 7 à 12 ans
Délai d'inscription : 6 avril
Prix : 10 CHF

26 MAI - HORAIRE À DÉFINIR

A LA FÊTE DE LA NATURE

Lors de la traditionnelle Fête de la Nature, nous te proposons une activité autour de la rivière. Inscriptions sur : <http://fetedelanature.ch>

Lieu : Autour de la Gérine
Age : Adultes et enfants;
Activité spéciale : 6 à 12 ans
Prix : Gratuit

15 JUIN - 13H30-16H30

DEVIENS UN DÉTECTIVE DE LA NATURE

Cette activité cache un mystère... Pour savoir de quoi il s'agit, rejoins-nous et deviens, le temps d'un après-midi, un détective de la nature pour mener ton enquête et résoudre les énigmes !

Lieu : Forêt de Moncor, Villars-sur-Glâne
Age : 7-12 ans
Délai d'inscription : 8 juin
Prix : 5 CHF

Inscriptions et informations sur le site : www.wwf-fr.ch/panda-club

Les sorties du Panda Club sont ouvertes à tous les enfants intéressés, membres ou non du WWF.

Pour toute question : pandaclub@wwf-fr.ch / 079 574 90 36

Les activités du Panda Club bénéficient du généreux soutien de :



COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Association Lire et Ecrire

Association Lire et Ecrire

Lire la Suisse

Un cours pour mieux connaître le pays d'accueil

Vous parlez le français mais vous avez des difficultés avec l'écrit?
Vous désirez mieux connaître et comprendre la Suisse et le canton de Fribourg?

Savoir un cours pour:

- mieux s'intégrer avec la culture du pays
- comprendre l'importance des publications scolaires
- mieux profiter de la culture suisse
- améliorer votre compréhension du français écrit

Mais surtout un cours simple et des moyens adaptés pour favoriser la compréhension et la communication.

**Les mardis soirs, du 2 avril au 18 juin 2019
de 19h à 21h15**

A Villars-sur-Glâne
RDG, CHF 440,- ou selon arrangement avec votre commune de domicile

Inscription obligatoire:
Association Lire et Ecrire
Rue Saint-Pierre 52, 1700 Fribourg
Tél. 026 422 32 42

Belluard Festival



Le Looping - Annonces

URGENT

Vous êtes à la retraite ou avez un peu de temps et envie de rejoindre notre chouette équipe du Comité ?

Nous recherchons d'urgence
une caissière ou un caissier
pour notre Club de Gym Le Looping.

Yoga / Pilate

La société de gym Le Looping recherche pour la rentrée début septembre
une monitrice / un moniteur
de Yoga ou de Pilate

Merci de vous adresser à lelooping20@gmail.com
ou d'appeler directement notre Présidente Marianne Clerc au 079 390 26 19



Informations / Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal

Avis aux détenteurs de piscines hors sol

Les piscines privées hors-sol dotées d'un système de filtration d'eau et/ou dotées d'un système de chauffage **doivent bénéficier d'une autorisation communale**, selon les dispositions figurant dans le Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) art. 85 et 87.

Si votre installation ne dispose pas d'autorisation, le Conseil communal vous invite à déposer une demande de mise en conformité auprès de l'administration communale.

Afin de limiter les nuisances sonores générées par votre installation, le Service de l'environnement invite les usagers à appliquer les mesures suivantes

- ❖ installer une minuterie sur le dispositif de traitement d'eau, le mettant hors-service entre 19h00 et 7h00 ;
- ❖ vérifier l'état et le bon fonctionnement du système de filtration ;
- ❖ placer l'appareil de manière à ce que les nuisances se portent en direction de la propriété des usagers et non pas en direction du voisinage.



Programme bâtiments Fribourg



Le Programme Bâtiments Fribourg
Assainir, ça paye.

Le « Programme Bâtiments Fribourg » permet aux propriétaires fribourgeois de réaliser de substantielles économies pouvant s'élever jusqu'à 40% de l'investissement.

<https://www.leprogrammebatiments-fr.ch/>

Les bonnes raisons de rénover :

- économie des frais liés à l'énergie,
- augmentation du confort d'habitation et de la qualité de vie,
- valorisation du bien immobilier durablement augmentée sur le marché,
- réduction des émissions de CO2.





Nid de guêpes et autres parasites



Phénomènes saisonniers et naturels, les nids de guêpes/frelons et essaims d'abeilles n'en sont pas moins gênants lorsqu'ils surviennent dans ou près d'un immeuble habité.

Afin de procéder à l'enlèvement de ces nids de guêpes/frelons, des entreprises spécialisées dans ce domaine peuvent être contactées.

Certaines assurances proposent également une assistance par téléphone et vous envoie un spécialiste de la lutte contre les parasites.

Renseignez-vous auprès de votre assurance ou contactez des entreprises spécialisées pour éliminer les intrus.

Office familial Fribourg - As'trame Fribourg

Vous traversez une phase douloureuse suite au **décès** ou à la **maladie d'un proche**? Vous vivez des moments difficiles en raison d'une **séparation** ou d'un **divorce**? Vous vous inquiétez pour vos enfants ou pour un membre de votre entourage?

Nous proposons un accompagnement adapté selon votre situation et votre âge: tout-petit, enfant, adolescent, adulte, afin de vous aider à vous situer dans votre histoire, à apprivoiser vos émotions et à trouver en vous des ressources. Nous sommes attentifs à ce que vous vivez en famille dans ces moments-là, tout en respectant les particularités et les besoins de chacun de ses membres.

Actuellement, les suivis As'trame sont spécifiquement proposés:

- Lorsqu'une famille souffre du **deuil d'un proche** (parent, fratrie);
- Lorsqu'une famille est confrontée à la **maladie d'un des membres de la famille** (parent, fratrie), que la maladie soit physique et/ou psychique;
- Lorsqu'une famille traverse une **séparation, un divorce**.



Notre offre s'adresse prioritairement aux enfants (dès 4 ans) et aux adolescent-e-s. Des suivis, conseils et une guidance parentale selon le type de situations peuvent également être proposés (voir le détail de nos offres) aux adultes, parents, concernés.

Nos prestations se basent sur l'approche développée par la fondation As'trame au cours de ses 20 ans d'expérience et sont labellisées As'trame Suisse par ladite Fondation. Sur le canton de Fribourg, seule notre Association peut proposer des suivis As'trame. (www.astrame.ch)



Chronique forestière annuelle



ENT DE FRIBOURG
STAT FRIBURG

Décembre 1999, un ouragan dévastait nos forêts

Tour d'horizon 20 ans plus tard ...

Un désastre forestier nommé Lothar

Les 26 et 27 décembre 1999, la Suisse essayait un des pires ouragans de son histoire. En deux jours, plus de 1'400'000 m³ de bois ont été renversés dans le canton ou l'équivalent de 7'500 terrains de football. De mémoire de forestier, c'est le plus grand événement jamais vécu. Dans certaines régions, plus de 10 fois le volume de bois récolté annuellement s'est trouvé à terre en quelques heures. L'Europe entière a également été lourdement touchée, provoquant une chute massive du marché des bois.

Les arbres restants, au système racinaire souvent endommagé par les coups de vents successifs, sont affaiblis et subissent de plein fouet les affres du bostryche les années suivantes. La canicule de 2003 a encore porté un coup fatal à nombre d'épicéas et sapins. En réalité, nous aurons à déplorer le double du volume en dégâts, conséquence indirecte de la tempête. Lothar est une catastrophe forestière sans précédent économiquement parlant. Par contre, d'un point de vue strictement environnemental, la forêt se régénère seule. La tempête a bouleversé certaines fonctions forestières essentielles à notre bien-être. Il était important de rétablir ces services que sont la protection contre les dangers naturels, la production de bois ou encore la forêt comme espace de détente. En revanche, ces perturbations ont été favorables à la faune et la flore. Une multitude de nouvelles niches écologiques ont ainsi vu le jour sous forme de bois mort, d'arbres dépérissants et de clairières lumineuses riches en végétation.

Qu'en est-il 20 ans plus tard ?

Le Canton et la Confédération sont alors intervenus par la mise sur pied de programmes spéciaux en faveur de la reconstitution de nos forêts. Grâce aux moyens mis à disposition, les équipes et entreprises forestières ont fourni un travail remarquable. Il s'agissait de déblayer les surfaces dévastées et d'entreprendre des travaux de plantation et de soins aux jeunes arbres venus spontanément. Ce fut un travail de longue haleine, notamment au niveau de la lutte contre l'envahissement de la ronce étouffant la forêt naissante.



Le résultat 20 ans plus tard est bluffant au point où on en oublierait parfois les profondes cicatrices laissées par l'ouragan. Certes, des arbres plus que centenaires, ont disparu mais la relève est bien présente. La forêt fribourgeoise s'est enrichie avec des espèces emblématiques telles que le chêne ou encore avec des arbres plus rares comme les noyers, cormiers et fruitiers sauvages.



Trogodyte mignon

Commémoration en 2019

Cette année, plusieurs manifestations seront organisées dans le but de partager avec la population fribourgeoise ce renouveau forestier mais aussi d'aborder des thématiques tels les changements climatiques et leurs incidences en forêt. En temps opportun, ces différents événements vous seront communiqués via notre site internet ou encore les médias.

Hauterive, janvier 2019
F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la faune



Guide du savoir-vivre en forêt "Bienvenue dans les bois !"

A l'initiative de la Communauté de travail pour la forêt (CTFC), vingt organisations suisses ont élaboré dix principes pour profiter de la forêt tout en la préservant. Le promeneur est invité à suivre ces préceptes simples pour respecter la forêt, ses habitants et ses visiteurs.

La forêt est un espace de détente et de loisirs pour les hommes, mais c'est aussi un habitat pour une multitude de plantes et d'animaux. C'est sur cette idée que se fonde le guide.

Le guide peut être téléchargé sur le site www.waldknigge.ch





Forêts-Sarine – Traverses de Chêne massif

TRAVERSES DE CHÊNE MASSIF

POUR AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (bordures, escaliers, etc.)



12/24/200 cm 39.–/unité
12/24/250 cm 49.–/unité
12/24/300 cm 59.–/unité

Pris au Centre forestier du Mouret
ou livré
livraison facturée en régie et au kilométrage :
CHF 75.00/heure + 1.50/km

Infos et Commandes auprès de Michel Berger, par téléphone au 079 449 34 11 ou par email michel.berger@fr.ch

Tous les articles proviennent des forêts du territoire de Forêts-Sarine et sont sciés au centre forestier du Mouret.
L'offre s'adresse aux particuliers, aux collectivités publiques de même qu'aux entreprises.



Corporation Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 18, 1721 Peseux
www.forêts-sarine.ch



Elections fédérales 2019

Pour permettre aux citoyens de participer plus facilement aux élections, la Chancellerie fédérale a créé, en collaboration avec les cantons, un portail contenant toutes les informations en la matière.

ch.ch/elections2019

Ce portail est opérationnel depuis le mois d'octobre 2018. Il fournit toutes les informations relatives au droit de vote, à la procédure à suivre pour se porter candidat et aux résultats le jour des élections. Un dictionnaire électoral, une page consacrée aux questions et réponses (FAQ), un quiz permettant de tester ses connaissances ainsi que des informations sur l'organisation des élections dans les cantons viennent compléter cette offre.

Régulièrement, de nouvelles informations durant l'année électorale seront publiées ainsi qu'une vidéo expliquant comment voter.





Luna et Filou

Luna&Filou: Pour le bien des chats

À l'occasion de la journée mondiale des animaux (le 4 octobre), la Protection Suisse des Animaux PSA, l'entreprise Identitas AG, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV et la profession vétérinaire se sont associés pour lancer une nouvelle campagne nationale pour le bien des chats. Ces organisations ont présenté des faits et des chiffres concernant la détention des chats en Suisse au cours d'un point de presse conjoint.

Chats, minous, minets ou matous, ils sont l'animal de compagnie préféré des Suisses. On estime le nombre de chats qui vivent parmi nous et avec nous à 1,7 million. Quiconque a des chats connaît leur caractère singulier. Ils se laissent nourrir, cajoler et caresser, ils jouent avec nous ou nous jouons avec eux, mais tant que cela leur convient. Malgré des milliers d'années de domestication, les chats sont indépendants, individualistes de bout en bout. Beaucoup de chats sont choyés, nourris et soignés avec amour par leurs propriétaires. Mais leur nombre élevé présente un inconvénient car ils sont abandonnés, s'en vont quand on ne prend pas soin d'eux, se reproduisent sans contrôle. Cela donne des populations de chats sauvages et farouches.

Luna, femelle, stérilisée

Les propriétaires de chats responsables font castrer leurs animaux. Si on les laisse faire, les chats se reproduisent très rapidement. Personne ne sait exactement combien de chats sauvages, n'appartenant à personne, vivent en Suisse, souvent dans des conditions misérables. On estime qu'ils sont entre 100'000 et 300'000.

Afin de lutter contre la misère des chats, les organisations de protection des animaux mènent régulièrement des campagnes de castration avec les vétérinaires. Au cours des vingt-deux dernières années, rien que la Protection Suisse des Animaux PSA et ses sections ont capturé 173'311 chats mâles et femelles - chats errants, chats sauvages et chats de ferme - les ont fait soigner et castrer. À ce jour, la PSA a investi près de 5,1 millions de francs dans ces campagnes de castration.

Filou, mâle, recherché sans succès

Chaque année, plus de dix mille chats se perdent en Suisse. Les informations de la banque de données pour les animaux de compagnie ANIS permettent de supposer que seulement environ un tiers des chats sont pucés et enregistrés.

Selon une enquête réalisée par l'institut de sondage d'opinion DemoSCOPE pour le compte de la PSA en août 2018, 81% des personnes interrogées se félicitent, certes, de ce puçage mais, en même temps, seuls 14% des propriétaires de chats l'envisagent. Et pourtant, les avantages semblent évidents: le marquage par puce électronique augmente les chances de retrouver les animaux perdus. La nouvelle application Amici d'Identitas AG constitue, pour cette raison, un élément essentiel de la campagne «Luna&Filou». Cette application pour les animaux de compagnie permet aux propriétaires de chats de signaler directement un chat perdu ou un chat trouvé porteur d'une puce électronique.

La campagne «Luna&Filou» (www.lunaetfilou.ch) mise sur l'information et s'engage en faveur de la santé et du bonheur des chats - pour le bien des chats.





Le système de milice a besoin d'un large débat sur ses réformes

Article publié dans la « Revue pour Communes et leur personnel » (décembre 2018)

Le système de milice a besoin d'un large débat sur ses réformes

La Suisse dispose avec le système de milice d'une institution unique en son genre qui permet au citoyen de s'identifier à l'Etat, qui renforce la capacité à trouver des compromis et limite la bureaucratie. L'ACS veut le revitaliser.



En 2019, l'Association des Communes Suisses (ACS) lance l'Année du travail de milice.

Photo: Martina Ribben-Stutterstein

«Nulle envie d'être conseiller communal», «Qui veut devenir bouc émissaire?» C'est ainsi qu'étaient titrés certains articles de journaux publiés récemment. Le système de milice est effectivement en crise. Selon le monitoring des communes 2017, 50% des communes en Suisse ont des difficultés à recruter des candidats pour leurs exécutifs. Certes, des milliers de bénévoles continuent à veiller, à tous les échelons étatiques, à la stabilité de ce principe fondamental, et la population persiste à soutenir l'idéal. Mais pendant que chacun souhaite profiter du travail de milice, les

citoyens sont de moins en moins prêts à apporter leur contribution au bien commun. Face aux obligations de servir militaires et civiles, les gens choisissent souvent aujourd'hui l'option «quitter», lorsque la balance entre les efforts consentis et ce qu'ils peuvent en retirer ne les satisfait pas personnellement. Et si la qualité du travail effectué baisse alors que les exigences augmentent, le système de milice risque, même s'il perdure, de devenir défaillant, ses tâches étant reprises par l'administration, ce qui ne serait pas favorable à des autorités proches du peuple et représentant différents intérêts au sein de la société.

À cela s'ajoute le fait que la politique, et les politiciens et politiciennes, est perçue de manière de plus en plus négative. On cherche à opposer la «classe politique» au peuple. Si les politiciens de milice sont présentés comme des adversaires du peuple, leur motivation pour accepter un tel mandat faiblit. Ils se sentent au-

jourd'hui trop vite exposés à la critique et au manque de reconnaissance du «citoyen-spectateur» qui réclame (de plus en plus aussi dans les médias numériques) et qui considère par principe que ceux qui assument un mandat font partie d'une élite politique détestable. Si cette évolution se poursuit, le risque existe qu'à l'avenir peu de politiciens dévoués à la chose publique ou alors vaniteux et soucieux d'apparaître dans les médias soient de plus en plus confrontés à des citoyens manquant de respect. La politique ne s'exprimerait plus sous la forme de la démocratie délibérative, permettant de trouver un consensus politique entre les différents partis, mais de l'affrontement.

Indicateur pour la démocratie suisse

Le système de milice fait partie de l'héritage républicain et de la vision de l'Etat de la Suisse. Le système de milice n'est pas seulement un concept de base, c'est





L'ENGAGEMENT DE L'ACS



aussi un principe d'organisation concret à tous les échelons. Au-dessous d'un certain taux de participation, le système de milice risque de perdre de son efficacité. Le système de milice permet ainsi aussi de donner la mesure de la volonté de participer (républicaine), qui va au-delà des élections et des votations.

Dans le système de milice, les membres des autorités amènent idéalement dans la gestion communale des expériences et de nouvelles idées issues de leur vie professionnelle. Un savoir-faire de l'économie, de la formation et de l'environnement privé est mis à disposition du travail exécutif. Un large spectre de connaissances et de capacités individuelles est ainsi utilisé pour le bien commun. Et tout cela de façon peu coûteuse. Le système de milice mobilise le sens des responsabilités en faveur du bien commun, est le garant d'un Etat «veille» et favorise la proximité avec les citoyens. Il peut être vu comme la concrétisation d'un idéal de participation citoyenne et du refus d'une «postpolitique» désidéologisée qui considère que les décisions politiques sont dénuées d'alternatives et les conditions-cadres fixées d'avance.

Eviter la simple consommation

Sans système de milice, le citoyen serait un spectateur vis-à-vis du politicien professionnel, comme cela est monnaie courante dans les systèmes représentatifs. La démocratie directe, qui vit de la participation et de la discussion publique, n'est pas possible sans un engagement à large échelle. Le processus de prise de décision et de formation de l'opinion ne peut et ne doit pas être laissé en Suisse au Parlement, au gouvernement et à l'administration. Le travail de milice augmente la prise de conscience des problèmes sociaux et renforce le sens des réalités ainsi que la capacité à trouver des compromis. Sans système de milice, le fédéralisme et la subsidiarité seraient aussi remis en question. L'idée de ces deux principes est de permettre que les décisions à l'échelon le plus bas de l'Etat puissent être prises dans l'entité la plus petite, c'est-à-dire aussi près que possible des citoyennes et citoyens. Il en va de même avec la démocratie directe: le système de milice veille à ce que les citoyens ne deviennent pas de simples consommateurs de politique. Dans un exécutif communal, ils doivent chercher des solutions acceptables, arriver à des compromis. Ils apprennent à faire de la politique de manière sérieuse. La Suisse court ainsi moins le risque de voir la politique menée à coups de slogans, de mots d'ordre et de campagnes coûteuses.

A l'Etat citoyen suisse correspondent des citoyens qui s'engagent activement et qui le font fonctionner eux-mêmes. Le fait que nous incarnions tous l'Etat, dans la mesure où nous votons sur des questions de fond et que nous assumons dans le cadre du système de milice des mandats et des tâches, contribue fortement à ce que l'Etat ne soit pas perçu comme un pouvoir anonyme et abstrait. La Suisse dispose avec le système de milice d'une institution unique en son genre qui permet au citoyen de s'identifier à l'Etat, qui renforce la capacité au compromis et le consensus et limite la bureaucratie.

Le système de milice: mythe ou idéal?

Il faut se poser la question de savoir si le système de milice est viable dans le futur ou s'il ne devient pas de plus en plus un mythe. Le danger existe que l'on taise le décalage qui se crée entre un système de milice idéalisé et la réalité qui se cache derrière et qui pourrait se développer aux dépens de ce système. Si le système de milice doit faire l'objet d'un large débat, cela doit se faire sans tabou. La qualité du système de milice peut-elle être maintenue à moyen terme? Comment la valeur accordée au travail de milice peut-elle être augmentée? Ou la société suit-elle un développement qui est irréversible? Faut-il davantage professionnaliser la politique? Doit-on user de davantage de contraintes pour que les mandats soient assumés? Faut-il davantage de fusions entre les communes? Dans cette perspective, l'idée d'une Suisse organisée de bas en haut est-elle encore actuelle et applicable, ou deviendra-t-elle à long terme une légende enjolivée?

La question plus générale est de savoir quelle signification la poursuite de l'affaiblissement du système de milice aurait pour la Suisse réelle. Que resterait-il de l'idée républicaine d'une Suisse qui vit de l'engagement de ses propres citoyens? Cet engagement risque-t-il de se limiter au fait de voter par correspondance quatre fois par an, si on en a le temps et l'envie? Les citoyens deviendraient-ils de plus en plus des «clients de l'Etat»? Est-ce que l'intérêt de la Suisse serait en priorité assimilé à ce qui nous est utile?

Des réformes sont nécessaires

Comment le système de milice va-t-il continuer à se développer? Cela dépend beaucoup de l'appréciation des diverses tendances qui ont été évoquées. Le pays est donc placé devant une décision de principe: l'organisation actuelle de l'Etat doit-elle être préservée? Si oui, des

conditions pour son maintien doivent être créées. Pour cela, un débat sérieux dans l'ensemble du pays est toutefois nécessaire. C'est pourquoi l'Association des Communes Suisses lance en 2019 l'«Année du travail de milice». L'idée qui sous-tend cette initiative: le système de milice n'est pas en bout de course, mais il a urgemment besoin de nouvelles impulsions. L'objectif est de préserver le système de milice, respectivement de le développer, afin qu'il puisse rester vivant à l'avenir. L'ACS se penche sur la question de la viabilité du système de milice. Une approche interdisciplinaire s'avère fructueuse, le système de milice jouant un rôle dans divers domaines. La plus mauvaise solution serait d'observer cette évolution en silence. Si le système doit rester un pilier de notre conception de l'Etat et ne pas se transformer en chimère, des débats sur la valeur du système de milice doivent être autorisés et souhaités.

Cette «Année du travail de milice 2019» doit en conséquence être l'expression d'une prise de position engagée en faveur de la revitalisation du système de milice et le coup d'envoi d'un débat sur la manière dont cela pourrait se faire. La Suisse doit-elle conserver son statut de cas à part en matière de participation du citoyen? Oui, ce facteur de succès pour notre pays ne devrait pas être abandonné à la légère. 2019 est une année électorale à l'échelle nationale. Des politiciens de tous bords chanteront à nouveau les louanges du système de milice, se présenteront comme des parlementaires de milice, parce que cela fait partie du jeu, même si cela est manifestement de moins en moins le cas à l'échelle fédérale. L'«Année du travail de milice 2019» est à cet égard une invitation adressée aux candidates et candidats, mais aussi à chaque citoyen comme *homo politicus*, à déclencher un débat sur cette question fondamentale. Les politiciens de milice, les politiciens non professionnels, font que la Suisse est la Suisse.



Andreas Müller,
responsable du
projet de milice à
l'ACS

Traduction:
Marie-Jeane Krill

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Agri Viva

Vous avez entre 14 et 24 ans et vous voulez vivre des nouvelles expériences en allant travailler sur une ferme pendant 2 à 8 semaines ?

N'hésitez pas à consulter le site
<https://www.agriviva.ch/fr/>



Carte-Culture

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).



La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Autigny en fait désormais partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg.

Des bulletins sont à disposition au bureau communal



OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE
Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénoms _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:
1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou d'un tiers-aide de taxation et attestation de base de revenu ou attestation de base de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante: Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 - 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:
www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch





Croix-Rouge-Rouge – Aide aux proches



- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni où demander de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, effectue les soins de confort, l'emmène en promenade. Interventions régulières ou occasionnelles, une ou plusieurs fois par semaine. Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursé par les PC. Trois heures minimum.

Le Repas accompagné pour les personnes à domicile



Un service d'aide au repas pour que la personne âgée et/ ou malade qui reste à domicile puisse se nourrir correctement. Le repas accompagné est un moment convivial entre une auxiliaire de santé CRS et la personne âgée qu'elle soutient : évaluation des besoins, établissement d'un menu adapté, soutien pour les courses, préparation et partage du repas, aide à la prise alimentaire, contrôle des réserves, signalement en cas de problèmes.

3h gratuites pour les nouveaux clients

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Des cours pour les proches aidants

Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur des thématiques telles que la mobilisation, les démences, l'hygiène de base, la fin de vie, etc.

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève gratuite à domicile pendant le cours

Renseignements :

du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79
ou aide_aux_proches@croix-rouge-fr.ch



Prix d'Écriture de la ville de Gruyère

Renseignements et bulletins d'inscription disponibles à l'adresse www.lhebe.ch/prix_écriture/



Prix d'écriture PEG : édition 2019

Les textes sont à envoyer jusqu'au 30 juin 2019 (information au verso). Deux catégories sont ouvertes: «Première publication» ou «Auteur-e déjà publié-e à compte d'édition» (les textes inclus dans un recueil collectif sont considérés comme publication valide). Trois genres littéraires sont proposés: le récit, le conte ou la nouvelle. Outre la contrainte de longueur (voir conditions de participation), le texte doit introduire obligatoirement cinq mots/expressions ou plus parmi les dix proposés ci-dessous. Comme indice, certains textes ou expressions sont tirés du patois.

- Maille de bois
- À cause que
- Être à l'abade
- Bastier
- Ou bien
- Brûlon
- Gâteau
- Musique à bouche
- Pentu
- Pique-Lune

Conditions de participation

Auteur-e

- Avoir 21 ans le 30 juin 2019 (pas d'âge limite)
- Entrer dans une des deux catégories proposées: «Première publication» ou «Auteur-e déjà publié-e à compte d'édition»
- Présenter un seul texte et uniquement pour cette édition

Texte

- Écrit en français, corps 12, n'excédant pas 30'000 caractères (espaces compris)
- Dactylographié et pages numérotées
- Copie anonyme mais le titre figure clairement sur la première page
- Ne bénéficie d'aucune récompense et/ou publication au préalable
- Le manuscrit n'est pas retourné à son auteur-e

Dossier final

- Texte en sept exemplaires
- Une copie d'une pièce d'identité
- Le bulletin d'inscription (rempli et signé)

